



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2024 - 239

Objet : Orvault – 157 à 163 route de Rennes – Classement de la parcelle cadastrée CN493

Réf. : 3.5.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte notarié en date du 05 décembre 2023 enregistré et publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 15 décembre 2023, volume 2023P N°35075, portant sur l'acquisition par Nantes Métropole de la parcelle cadastrée CN493, propriété du S.D.C VIA CONDATE, 157 à 163 route de Rennes sur la commune d'Orvault.

Considérant que cette parcelle est nécessaire pour le réaménagement de la voirie.

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

**Décide**

Article 1. Orvault – 157 à 163 route de Rennes - Classement dans le domaine public de la parcelle CN493.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le

02 AVR. 2024

Fait à Nantes, le  
Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

**27 MARS 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20240327-2024\_239DEC-AU 1  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Nantes Métropole - Décision